

*Bulletin d'information  
Municipale*



*Saint-René-de-Matane*

*Agriculture - nature - sylviculture*

*Janvier - Février 2020  
85<sup>e</sup> édition*

Les activités du maire et de la directrice générale...

en journée et/ou en soirée –Février 2020.

**4 février :** Séance ordinaire du conseil – 19 h 30.

**19 février:** Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matanie – **Maire.**

**LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
SE TIENDRA LE 2 MARS 2020.**

**- Pour les séances ordinaires du conseil des 2 décembre 2019 et 13 janvier 2020, ainsi que pour les séances extraordinaires des 10 et 16 décembre 2019**

rendez-vous sur le site internet de la municipalité, section « *Procès-verbaux 2019* »  
et « **Procès-verbaux 2020** » au [www.saintrene.ca](http://www.saintrene.ca)

***La vie communautaire.....***

**Dimanche le 9 février :** Réunion des Chevaliers de Colomb – Centre communautaire

**Vendredi 1<sup>e</sup> 14 février :** SAINT-VALENTIN

**Samedi le 22 février :** Soirée de danse du Club des 50 ans et plus – Centre communautaire

**Dimanche le 23 février :** Brunch de la Fabrique – Centre communautaire

**Jeux de société** – Lundi p.m. et vendredi en soirée chaque semaine – Centre communautaire.

**Gym-Cerveau :** Vendredi a.m. de chaque semaine – École. Pour infos : 418.566-2500, poste 2711.

**La Cuisine collective de la région de Matane** offre des ateliers de cuisine. Pour infos : 418.562-7828.

**À MÉDITER**

**Aimer et être aimé,  
c'est sentir le soleil des deux côtés.**

# Mot du Maire

*Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,*

*Pour débiter, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2020 remplie de bonheur et de santé.*

*Concernant les élections prévues le 23 février 2020, noter qu'à la date de fermeture des mises en candidatures le 24 janvier dernier, les candidats aux deux (2) postes ont été élus par acclamation.*

*Souhaitons la bienvenue au sein du conseil municipal à Messieurs Berthier Fortin au poste de conseiller # 2 et, Serge Fillion au poste de conseiller # 6.*

*Également, un projet de construction d'un Centre Multifonctionnel au centre du village est sur la table. Je pourrai vous donner plus de détails lorsque de nouveaux développements surviendront.*

*Je vous rappelle que vous êtes les bienvenus(es) aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal. Une période de questions est prévue afin de répondre à vos interrogations.*

*N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour vous rencontrer pour discuter de sujets qui vous tiennent à cœur. Vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Yvette Boulay au bureau municipal pour prendre rendez-vous. Je me ferai un plaisir de vous rencontrer.*

*Rémi Fortin*  
Rémi Fortin  
Maire

## INFORMATION MUNICIPALE

**FÉLICITATIONS :** Les élus(es) félicitent et remercient les employés des travaux publics pour l'entretien des rues, routes et chemins durant la période des Fêtes.

\*\*\*\*\*

**CONVOCATION :** Vous êtes cordialement invités(ées) à une rencontre-échange avec M. le Maire qui se tiendra le **mercredi 4 mars 2020** à 18h30 à la salle du conseil et lors de laquelle, vous pourrez discuter et échanger cordialement sur les sujets qui vous préoccupent. Bienvenue à toutes et à tous !

\*\*\*\*\*

### **QUELQUES EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI S'EST TENUE LE 13 JANVIER 2020.**

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »**

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2019-07.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2019-07;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Mme la conseillère Joyce Bérubé lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le règlement numéro 2019-07, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020 ».

**QUE** le règlement numéro 2019-07 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **DÉPÔT - LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 13 JANVIER 2020**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 13 janvier 2020, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales au 13 janvier 2020.

**D'autoriser** l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des taxes municipales dues concernant l'exercice financier 2018, et dont les noms figurent sur la liste datée du 13 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **QUELQUES EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI S'EST TENUE LE 4 FÉVRIER 2020.**

### **TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TETRA TECH QI INC. – PROGRAMME RIRL**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse du rapport géotechnique, les travaux recommandés pour la route de la Boucanerie sont différents de ceux envisagés dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) »;

**CONSIDÉRANT QUE** les dégradations supplémentaires constatées permettent de déceler des interventions supplémentaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux resurfaçage mince de la chaussée sont jugés insuffisants;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis complets doivent être réalisés pour les travaux particuliers;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'accepter** le budget d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la route de la Boucanerie au coût de sept mille cent cinquante dollars (7 150 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service de Tétra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**D'accepter** le budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de la route de Boucanerie au coût de dix mille quatre cents dollars (10 400 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de services de Tetra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **PROJET DE CONSTRUCTION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'avoir un emplacement sécuritaire et convivial pour les utilisateurs de la patinoire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation du projet d'un nouveau centre des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre du ministre.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PÉRIODE DE FÉVRIER 2020 À DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », les membres qui composent ce comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », fixe la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** nommer Mme Johanne Fillion et M. Serge Fillion, élus municipaux et Mme Ninon Fillion, MM Jean-Charles Gagnon et Carol Levasseur, résidents de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** le présent mandat couvre la période de février 2020 à décembre 2021, soit d'une durée de vingt-et-un (21) mois et ce, pour chaque membre du CCU.

**QUE** M. le maire Rémi Fortin est membre d'office du CCU et ce, en vertu de sa fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS – 4 PNEUS DE TRACTEUR – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN SECTEUR DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** les quatre (4) pneus usagés de tracteur, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen du secteur Matane a déposé une offre d'achat concernant ces pneus;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** vendre à M. Jean-Pierre- Fortin les quatre (4) pneus usagés pour la somme de six cents dollars (600 \$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 30 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **ADJUDICATION DE SOUMISSION – FINANCEMENT PAR BILLETS POUR UN MONTANT DE 599 000 \$ - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-04**

### **Soumissions pour l'émission de billets**

<b>Date d'ouverture :</b>	4 février 2020	<b>Nombre de soumissions :</b>	3
<b>Heure d'ouverture :</b>	14 h	<b>Échéance moyenne :</b>	4 ans et 6 mois
<b>Lieu d'ouverture :</b>	Ministère des Finances du Québec	<b>Date d'émission :</b>	11 février 2020
<b>Montant :</b>	599 000 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 février 2020, au montant de 599 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

27 500 \$	2,41000 %	2021
28 400 \$	2,41000 %	2022
29 100 \$	2,41000 %	2023
30 100 \$	2,41000 %	2024
483 900 \$	2,41000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,41000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 500 \$	2,00000 %	2021
28 400 \$	2,00000 %	2022
29 100 \$	2,05000 %	2023
30 100 \$	2,10000 %	2024
483 900 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,39100

Coût réel : 2,51915 %

### 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

27 500 \$	2,77000 %	2021
28 400 \$	2,77000 %	2022
29 100 \$	2,77000 %	2023
30 100 \$	2,77000 %	2024
483 900 \$	2,77000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,77000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

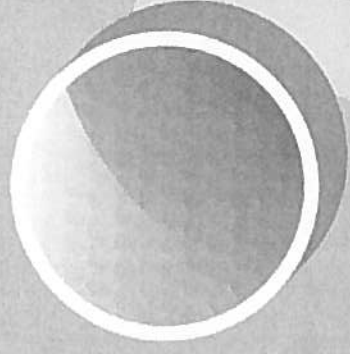
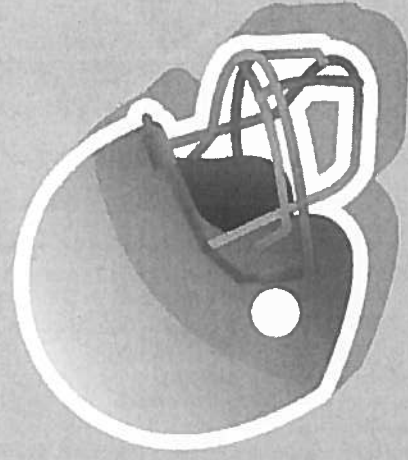
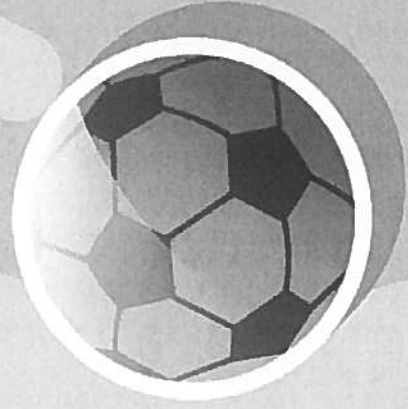
**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 février 2020 au montant de 599 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2011-04. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

# ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RECHERCHÉS !



**Vous avez des vêtements et du matériel sportifs  
(soccer, natation, danse, baseball, ...) qui traînent  
à la maison et dont vous n'avez plus besoin?**

**Donnez-leur une deuxième vie  
en les apportant au Relais Santé!**